Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20230628-2023_0165-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 juin 2023
Extrait des délibérations n°18

Date de convocation : le 21 juin 2023. Date d'affichage : le 21 juin 2023

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 28 juin 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente de TOURVILLE-LA-CAMPAGNE.
➢ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON – Maire de SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC.

Membres en exercice : 56 Présents : 46 Pouvoir (s) : 2
Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE – CANAPPEVILLE – LE BOSC-DU-THEIL – LE TILLEUL-LAMBERT – SAINT MESLIN-DU-BOSC.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	*BRIZARD Marie-Odile - Excusée*
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	*CHECA Marie-France*
BROSVILLE	*ROMET Marc - Excusé*	*LECOMTE Béatrice – Excusée*
CANAPPEVILLE	*DUVAL Laurence – Excusée –* POUVOIR : Martine SAINT LAURENT- HOUETTEVILLE	*SERGENT Agnès - Excusée*
CESSEVILLE	DEBUS Alain	*POISSON Virginie*
CRESTOT	LOUIS Christine	*PATTEY Philippe*
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	*DAUTRESME Thierry*
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	*GRILLE Aline*
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	*BUISSON Sébastien - Excusé*
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	*PLESSIS Elisabeth - Excusée*
ECQUETOT	LONCKE Didier	*RICHARD Didier*
EMANVILLE	DULUT Thierry	*DUMONT Françoise - Absente*
EPEGARD	DEMARE Pascal	*PAYAN Jean-François*
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	*BRIOSNE Maurice*
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	*BOISRENOULT André*
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	*SOENEN Bruno - Excusé*
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	*LAWANI Nicolas - Excusé*
HECTOMARE	PLOYART François	*DUGORD Jean-Pierre - Excusé*
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	*LEGRAND Catherine - Excusée*
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	*MAUGUY Jean-Luc - Excusé*
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	*PORTE Michel - Excusé*
LA PYLE	*PILETTE Gérard - Excusé*	ROUSSIAU Yann
LE BOSC-DU-THEIL	*VALLEE Laurent - Excusé* *RECULARD Sandrine - Excusée* *BERTHELIN Giovanni - Excusé*	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – DAVOUST Francis – LE MERRER Anita – LEROY Hélène - ONFRAY Didier. *DETAILLE Edouard – Excusé :* POUVOIR Francis BRONNAZ *LEVAVASSEUR Katiana – Excusée* *LOPEZ Brigitte – Excusée*	
LE TILLEUL-LAMBERT	*GAVARD-GONGALLUD Jean-François - Excusé*	*LEMARCHAND Fabien - Excusé*
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	*MOULIN Martial - Excusé*
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	*LECOUTEUX Laëtitia*
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	*GAILLARD Thomas*
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	*GARREAUD Virginie – Excusée*
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	*ORONA Thierry*
ST MESLIN-DU-BOSC	*BONNEAU Christian - Absent*	*JOUEN Eric - Absent*
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	*MORISSET Maryse – Excusée*
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	*CAUCHOIS Isabelle*
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	*CHOMONT Hélène - Excusée*
VILLETTES	RAIMBOURG Guy	*ROBACHE Arlette*
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	*BRIANT William - Excusé*
VITOT	LELARGE Joël	*LEBOURG Yann - Excusé*

Formant la majorité des Membres en exercice

Date de publication : 03 JUIL. 2023

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20230628-2023_0165-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Extrait des délibérations n°18

COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Objet : Partenariat « Guichet Entreprise » – « Ici Je Monte Ma Boîte »

En 2019, la communauté de communes a délibéré en faveur de la mise en place, au siège de la communauté de communes, de permanences à destination des entrepreneurs et porteurs de projet du territoire dans le cadre de la convention « Guichet Entreprise ». L'accompagnement des porteurs de projets par la Chambre de Commerce et de l'Industrie Portes de Normandie (CCI) et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie (CMA) est gratuit grâce au financement de la Région Normandie dans le cadre de son dispositif « Ici Je Monte Ma Boîte ».

En 2023, la Région Normandie a modifié le dispositif « Ici Je Monte Ma Boîte ». Ce nouveau dispositif prévoit un accompagnement global du porteur de projet, de la construction du projet à l'appui au démarrage jusqu'au suivi de l'entreprise sur 3 ans. Cet accompagnement donne aussi accès aux aides régionales comme le « Coup de Pouce ».
Pour bénéficier de cet accompagnement, le porteur de projet doit s'inscrire sur la plateforme à partir de laquelle il obtiendra des « chèques création » à utiliser auprès d'une des 10 structures labellisées, dont font partie la CCI et la CMA.

Afin de garder une solution de proximité sur le territoire pour les porteurs de projet, ces 2 chambres consulaires ont accepté de poursuivre les permanences mensuelles effectuées à la communauté de communes, pour les porteurs de projet éligibles au dispositif « Ici Je Monte Ma Boîte ». En contrepartie, la communauté de communes s'engage notamment à communiquer sur ce dispositif et sur les permanences.

D'autres modalités sont proposées par la CCI et la CMA :
- Volet B : prise en charge financière par la CCPN de permanences supplémentaires pour les porteurs de projet non éligibles au dispositif « Ici Je Monte Ma Boîte »,
- Volet C : prise en charge financière par la CCPN de démarches liées au processus de création pour les porteurs de projet (études de marché, formations…),
- Volet D : prise en charge financière par la CCPN d'actions collectives.

Cette action complète le partenariat entre la communauté de communes et Initiative Eure, qui effectue également une permanence par mois au siège de la communauté de communes.

Afin de poursuivre l'accompagnement des créateurs d'entreprise dans le cadre des permanences territorialisées, il est proposé au conseil communautaire de suivre l'avis de la commission développement économique et de :
- signer la convention de partenariat « Guichet Entreprise »,
- ne pas solliciter pour le moment les options supplémentaires B, C et D.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16,
Vu la délibération n°6 du conseil communautaire du 30 septembre 2019 relative à la signature de la convention portant sur le partenariat guichet d'entreprises,
Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique en date du 6 juin 2023,
Vu l'avis du bureau communautaire du 12 juin 2023,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Et après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- décide de signer la charte de partenariat « guichet entreprise » jusqu'au 31 décembre 2025,
- décide de ne pas souscrire aux options B, C et D décrites dans la charte (cf. annexe),
- autorise le président à signer la charte de partenariat « Guichet Entreprise » dont le projet est ici annexé, ainsi que tous les actes subséquents.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

Date de publication : 03 JUIL. 2023